PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'utilité publique et de l'environnement

SNCF RÉSEAU

Suppression du passage à niveau n°7Bis à Gruchet-le-Valasse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé, du **lundi 2 novembre 2026 à 9h00 au lundi 16 novembre 2026 à 17h00,** soit pour une durée de quinze jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de suppression du passage à niveau n°7BIS, classé en 4ème catégorie, au km 213+011 de la ligne ferroviaire Bréauté-Beuzeville à Gravenchon-Port-Jérôme.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de SNCF RESEAU visant à améliorer la sécurité vis-à-vis du risque ferroviaire.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Gruchet-le-Valasse, lieu unique et siège de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à la suppression du passage à niveau n° 7BIS est le préfet du département de la Seine-Maritime.

M. Didier IBLED, commandant de police à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête sont disponibles à la mairie de Gruchet-le-Valasse aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

– sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime https://www.seine-maritime.gouv.fr
(Rubriques : Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquetes-publiques/Suppression-passage-a-niveau/PN-n-4BIS-ligne-Breaute-Beuzeville-a-Gravenchon-Port-Jerome-sur-la-commune-de-Gruchet-le-Valasse)
– sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/7602/
– sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – DCPPAT – BUPE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, **après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse** pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr **en précisant en objet « *demande de rendez-vous pour dossier société suppression PN n°7BIS* », ou en téléphonant au 02.32.76.52.49 ou 02.32.76.50.52.**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Gruchet-le-Valasse.

Toute observation peut en outre être adressée à l'attention du commissaire enquêteur par correspondance :

– à l'adresse de la mairie de Gruchet-le-Valasse : rue du Docteur Gernez – 76210 Gruchet-le-Valasse
– par voie électronique, à l'adresse : enquete-publique-7602@registre-dematerialise.fr
– sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7602/

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et seront donc visibles par tous. Celles déposées sur le registre électronique peuvent être formulées, pendant toute la durée de l'enquête, de manière anonyme ou non. En cas de dépôt non anonyme, les contributeurs sont informés que leurs données à caractère personnel sont susceptibles d'être mises en ligne et rendues accessibles au public.

Le commissaire enquêteur assure une permanence afin de recevoir les observations du public à la mairie de Gruchet-le-Valasse, le vendredi 13 novembre, de 14h00 à 16h00.

Cet avis est mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime et affiché au moins huit jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux, ainsi qu'en mairie de Gruchet-le-Valasse.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées à :

M. Fabien DUBOURG – SNCF Réseau – INFRAPÔLE NORMANDIE
19 rue de l'Avalasse – BP696 – Bât B - 76008 Rouen Cedex 1 – Mail : fabien.dubourg@reseau.sncf.fr

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Gruchet-le-Valasse, en préfecture de la Seine-Maritime (DCPPAT – BUPE) et sur le site internet de la préfecture.